

# CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

## Fiche de renseignements à remplir obligatoirement

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Si vous pensez bénéficier d'un Quotient Familial compris dans les 4 première tranches ci-dessous, vous pouvez probablement bénéficier des nouvelles dispositions de tarification adoptées par les élus du Syndicat Intercommunal (SI) (Tarifs : se reporter à la grille tarifaire communiquée par ailleurs).

- Tranche 1 = ..... QF  $\leq$  445,46 € ..... le taux de prise en charge par le SI est de 70 %
- Tranche 2 = ..... QF 445,47 et 631,47 ..... le taux de prise en charge par le SI est de 60 %
- Tranche 3 = ..... QF entre 631,48 et 861,35 ..... le taux de prise en charge par le SI est de 50 %
- Tranche 4 = ..... QF entre 831,36 et 1135,75 ... le taux de prise en charge par le SI est de 30 %
- Tranche 5 = .... QF  $\geq$  1135,76 ou sans QF aucune prise en charge par le SI, prise en charge possible par la Mairie de Magny-en-Vexin pour les magnytois

**Le dossier complet pour y prétendre**  
est à déposer ou à retourner par courrier au secrétariat (adresse en pied de page)  
(aucun calcul ne sera réalisé sur place),  
**avant le 18 octobre 2021**  
**tout dossier incomplet sera rejeté**

### REPRESENTANT LEGAL 1 :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

### REPRESENTANT LEGAL 2 :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

### SITUATION DE FAMILLE :

☐ Mariés ☐ Célibataire ☐ Divorcés ☐ Veut/veuve ☐ Vie maritale ☐ Séparés ☐ PACS

### COMPOSITION DU FOYER – ENFANTS A CHARGE :

| Nom et prénom | Date de naissance | Etablissement scolaire fréquenté en 2021/2022 |
|---------------|-------------------|-----------------------------------------------|
|               |                   |                                               |
|               |                   |                                               |
|               |                   |                                               |
|               |                   |                                               |
|               |                   |                                               |

### PIECE JUSTIFICATIVE A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER :

- Justificatif de la CAF ([www.caf.fr](http://www.caf.fr)) ou de la MSA ([www.msa.fr](http://www.msa.fr)) de moins de 3 mois

OU, à défaut

- Avis d'imposition complet des revenus 2020 (disponible sur votre espace sécurisé [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)), ou à défaut votre Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu (ASDIR) que vous obtenez à l'issue de votre déclaration en ligne.